

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet PLAQUES BALLISTIQUES	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-129671/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-129671	Date 2012-07-12
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-707-60467	
File No. - N° de dossier pr707.W8486-129671	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-07-31	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Elder, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur pr707
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3830 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5454
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 006

La présente modification vise à répondre aux questions des fournisseurs.

Q1. En ce qui concerne la clause 6.1.2 de l'annexe C, nous proposerions notre terminologie normalisée concernant les tirs justes/irréguliers. Selon nous, si l'angle d'embarquée est plus grand que 5 %, il s'agit d'un tir irrégulier et ne pourrait être jugé comme un manquement.

R1. Au sujet de votre question concernant les tirs justes/irréguliers, il est clairement indiqué dans les documents de référence fournis que la limite de l'angle d'embarquée est $\pm 3^\circ$ et non $\pm 5^\circ$. Nous avons également présenté un exemple de tir irrégulier qui est jugé comme un manquement dans le tableau 11.2. Tous les soumissionnaires doivent mettre à l'essai leur produit, conformément aux normes techniques fournies, car ce sera exactement de cette façon que le ministère de la Défense nationale (MDN) évaluera et mettra à l'essai tous les produits fournis par les soumissionnaires.

Q2. Veuillez vous reporter à la Partie 2, article n° 5 (page 5 de la demande de propositions [DP]): pourquoi l'échantillon scellé se reporte-t-il à l'établissement de prix?

R2. Un soumissionnaire devrait examiner l'échantillon scellé afin de déterminer les besoins en matière de construction et la main d'oeuvre liés à la fabrication et à l'établissement de prix de chaque unité au cours de la production. Cet échantillon est fourni à cette fin. D'autres renseignements sont fournis dans les dessins.

Q3. Veuillez vous reporter à la partie 4, section 1.4.1 e) à la page 13 de 36 de la DP : Est-ce que seulement les fournisseurs canadiens peuvent participer à l'appel d'offres? Ou si n'importe quel fabricant étranger peut également participer à la soumission directement à titre de fournisseur principal?

R3. Tout fabricant étranger peut participer à la soumission comme fournisseur principal.

Q4. Veuillez vous reporter à la page 14 de 36 de la DP, dans le tableau de la Méthode de sélection : Comment attribue-t-on des points pour le contenu canadien sur 5?

R4. Pour le contenu canadien, les points seront attribués en utilisant le pourcentage du coût pour les composantes achetées au Canada. Par exemple, si 75 % de la valeur des composantes est achetée au Canada: $0,75 \times 5 \% = 3,75 \%$ serait attribuée au soumissionnaire à cet égard.

Q5. Veuillez vous reporter au tableau 2 de l'annexe B. Section 4 : Données essentielles : Que signifie CRDL DID etc. (version anglaise seulement)? Ces acronymes font-ils référence à des documents ou sont-ils uniquement des numéros de code que nous devons attribuer au document que nous devons présenter?

A5. La Liste des données essentielles au contrat de l'annexe D et leurs Descriptions des données correspondantes de l'annexe E fournissent aux soumissionnaires les exigences, les échéances, la distribution, le contenu, et le format pour les documents livrables du contrat. Ils ne sont pas requis au moment de l'évaluation de la soumission, mais ils appuient plutôt le soumissionnaire dans le cadre de la planification et l'établissement prix relatifs à leurs soumissions, puisqu'ils doivent être livrés au cours de la production.

Q6. Veuillez vous reporter à 4.5.3.1 de l'annexe C : Il est indiqué que trois points d'impact de sphère d'acier (pesant 2 270 15 grammes) doivent être indiqués. L'énoncé exact est : " Les points d'impact doivent être indiqués au moyen d'un marqueur permanent lisible, vu qu'ils seront utilisés pour les essais de rendement balistique."

Dans la modification n° 4 , la réponse à la question 10 est : Les dossiers des essais pour V50 sont sur des plaques « comme neuves » et la phase 1 de la mise à l'essai du MDN porte également sur de nouvelles plaques aux fins d'évaluation comparative de toutes les solutions. La validation des impacts causés par les dommages (ID) V50 est réalisée par le MDN à la Phase I; l'évaluation est de type réussite ou échec. La mise à l'essai aura lieu à la Phase II.

Qu'elle soit réalisée au cours de la Phase II ou non, le rendement balistique sera évalué sur « la même plaque et au même endroit que la sphère a été lâchée » ou « sur la même plaque, mais à différents endroits »?

R6. Ce pourrait être l'un ou l'autre. Les emplacements des tirs de l'image Figure 11.7 de l'annexe C définissent les zones de tir générales, et non des points précis. Au cours de la validation des impacts causés par les dommages, tout point faible causé par la mise à l'essai de la résistance aux impacts non balistiques, qui se retrouve dans les zones, sera sélectionné par le MDN comme point de visée pour les séries V50. Il est utile de calquer des cercles de 100 mm au-dessus de la surface de la plaque, afin de voir comment les emplacements des impacts peuvent interagir dans ces zones.

Q7. Page 29 de la DP, section 19. Plan qualité. L'entrepreneur doit fournir une matrice à partir des éléments des exigences de la qualité spécifiées.

Pouvez-vous préciser l'objectif de la matrice. Est-ce un moyen afin d'établir un lien entre le bien fini et les matières premières initiales?

Exigences de la qualité spécifiées : Faites-vous référence à la section 4.1 de l'annexe C?

R7. Le plan de qualité doit être préparé selon les éléments de qualité de ISO 100005, en réponse à votre question particulière sur la matrice référencé dans ISO 10005 para 5.14. La matrice est initié avec la réception des matières premières et continue jusqu'à la livraison du produit final.

Les exigences de qualité spécifiées sont mentionnées dans le document de référence ISO 10005 et dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) les clauses énumérés dans la demande de proposition.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.